



## DECLENCHEMENT TRANCHE CONDITIONNELLE - MARCHE CIAE- ETUDE DE FAISABILITE A L'AMENAGEMENT DU MOULIN DE MEZIERES

DECISION N° 2020-03

Extrait du Registre des Décisions

**BUREAU SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le mercredi 12 février à 17h00, le Bureau Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 04 février 2020, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, 14 rue des Longs Champs, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum à atteindre : 7

Nombre de membres qui ont pris part à la décision (présents comptant pour le quorum) : 7

Nombre de pouvoirs : 2

### **Présents pour le quorum : 7**

NOMS	COMMUNES	EPCI	DELEGUES
M. BELLANGER Christian	Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	Titulaire
M. COCHELIN André	Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. GATINE Jean-Pierre	Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	Titulaire
M. MARIGNIER Arnaud	Anet	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. MOUCHARD Patrick	Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. ROY Raymond	La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	Titulaire
Mme PATUREL Cathy	Oulins	CA du Pays de Dreux	Titulaire

### **Absents : 6**

NOMS	COMMUNES	EPCI	DELEGUES
M. BINET Éric (excusé)	Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. DESHAYES Ludovic	Cherisy	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. FRARD Daniel (excusé)	Vernouillet	CA du Pays de Dreux	Titulaire
M. GEUFFROY Jean-Luc (excusé)	Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	Titulaire
Mme GRUPPER-GERSET Fr. (excusée)	Boncourt	CA du Pays de Dreux	Titulaire
Mme VIBOUD Danièle (excusée)	Croth	CA Evreux Portes de N.	Titulaire

### **Absentes excusées ayant donné pouvoir : 2**

- De Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire à Boncourt (CA du Pays de Dreux)  
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire à Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- De Mme VIBOUD Danièle, titulaire à Croth (CA Evreux Portes de Normandie)  
A M. GATINE Jean-Pierre, titulaire à Garennes-sur-Eure (CA Evreux Portes de Normandie)

**Monsieur Patrick MOUCHARD** est nommé secrétaire de séance.

**Le Président** informe le Bureau que, suite à la visite de la DDT sur le terrain le 16 novembre 2019, le syndicat est dans l'attente du décret d'abrogation du droit d'eau du moulin de Mézières.

**Vu** la délibération n° 2018-08 du 1<sup>er</sup> mars 2018, accordant la délégation de pouvoir au Bureau, pour tout montant compris entre 5 001 € HT et 25 000 € HT, de prendre toute décision concernant la préparation,

la passation, l'exécution et le règlement des prestations et fournitures, ainsi que des marchés et des accords-cadres dans le cadre d'une procédure adaptée et conformément aux seuils du Code des Marchés Publics en vigueur (fournitures et services, travaux), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** l'acte d'engagement prévoyant une tranche ferme pour un montant de 21 750 € HT soit 26 100 € TTC et une tranche conditionnelle n° 1 « Assistance dossiers réglementaires » pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC,

**Sachant** qu'avant de lancer le marché de travaux devant aboutir à l'arasement du vannage du moulin de Mézières, le bureau d'études CIAE doit procéder à la rédaction des dossiers réglementaires, objet de la tranche conditionnelle n° 1,

**Le Président** propose au Bureau de l'autoriser à déclencher la tranche conditionnelle n° 1 du marché concernant l'étude de faisabilité à l'aménagement du moulin de Mézières, pour un montant de 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC.

**Le Bureau, à l'unanimité, décide** d'autoriser le Président à déclencher et régler la tranche conditionnelle n° 1 du marché concernant l'étude de faisabilité à l'aménagement du moulin de Mézières, pour un montant de 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC et à régler la prestation.

Le Président,

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

André COCHELIN

Document rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture, le

17 février 2020

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES